

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	09
VOTES : Contre 0	Pour 09
Date de convocation :	06/12/2022

L'an deux mille vingt deux, le 14 décembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Estelle ARNAUD, Le Maire.

Objet : Vu la délibération 14-2022 du 7 avril 2022 approuvant le budget eau. Il est nécessaire d'amortir le logiciel de relève de l'eau et réajuster les crédits au chapitre 011

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Bâtiments publics	760.80 €	
D 6156 : Maintenance		2 200.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	760.80 €	2 200.00 €
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom	2 200.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	2 200.00 €	
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ..		760.80 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		760.80 €
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		760.80 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		760.80 €
R 2805 : Concess. et droits similaires,..		760.80 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		760.80 €

Signataires : ARNAUD Estelle

BUISSON Basile

CHARDRONNET Luc

JALADE Véronique

KOLLER Pascale

LEROY Pierre

MICHEL CAMUS

POINSONNET Bertrand

PROUVE Alain

SENNERY Pierre

Certifié exécutoire par Estelle ARNAUD, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le . 16/12/2022

A Puy Saint André, le 14/12/2022



de Maire
Estelle ARNAUD